

Délinquance et immigration : le sociologue face au sens commun

Les “jeunes issus de l’immigration” constituent-ils une population criminogène ?
Les données statistiques de la police ne prenant pas en compte l’origine des personnes interpellées,
mais leur seule nationalité, la réponse nécessite une interprétation sociologique.
Une fois exclues les représentations fantaisistes décrivant des jeunes nés en France “déracinés”,
la délinquance des étrangers apparaît comme une délinquance de pauvres,
et celle des jeunes issus de l’immigration comme l’expression de frustrations cristallisées
dans un contexte bien précis de ghetto urbain.

par **Laurent Mucchielli**,
CNRS-Cesdip
(Centre de recherches
sociologiques sur le droit
et les institutions pénales)

1)- Laurent Mucchielli,
*Violences et insécurité.
Fantasmes et réalités
dans le débat français*,
La Découverte, Paris,
2^e éd. augmentée, 2002.

2)- Jocelyne Cesari,
*Faut-il avoir peur
de l’Islam ?*,
Presses de Sciences Po,
Paris, 1997.

Tel qu’il se développe depuis maintenant plus de vingt ans, le débat public sur “l’insécurité” tourne autour de quelques thèmes centraux dont l’un des principaux est la relation supposée entre délinquance et immigration. Cette relation est elle-même double. Elle vise d’une part les étrangers proprement dit – et en leur sein plus particulièrement ceux qui séjournent clandestinement sur le territoire national –, d’autre part les “jeunes issus de l’immigration”, pour la plupart de nationalité française – et en leur sein plus particulièrement les jeunes d’origines maghrébine et noire africaine. Longtemps, cette relation a été traitée sur un mode essentiellement idéologique et moralisateur. Face à l’accusation portée sur le plan politique par l’extrême droite et une partie de la droite, répondaient la gauche et les mouvements anti-racistes. Le débat était nettement clivé. Toutefois, au cours des années quatre-vingt-dix, ce clivage s’est en partie estompé⁽¹⁾. Au tournant des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, “l’affaire du voile islamique”, le surgissement des “émeutes urbaines” puis le contexte de la Guerre du Golfe ont beaucoup accru la peur du monde arabe en France⁽²⁾. Ensuite, le tournant politique du parti socialiste et du gouvernement de Lionel Jospin, depuis l’année 1997, sur la question de la “sécurité” et en particulier de la délinquance juvénile, a tout à la fois atténué fortement la critique traditionnelle de gauche sur ces questions et permis l’expression beaucoup plus libre de discours désignant comme principaux responsables les étrangers et les jeunes issus de l’immigration. Symbole de cette petite révolution, le président de SOS Racisme déclarait le 25 avril 2002 au quotidien *Le Figaro* : “*Cette surdélinquance des jeunes issus de l’immigration est visible par la société et il est dans notre intérêt de briser le tabou.*”

En un sens, cette évolution pourrait être heureuse, si elle ouvrait sur un débat intellectuel, si elle permettait à l’argumentation et à la démonstration contextualisante de prendre le pas sur l’émotion et le

sens commun. Toutefois, dans le débat public actuel, les discours dominants à prétention savante ne sont pas ceux des chercheurs en sciences sociales, mais ceux de quelques responsables policiers et de quelques “experts” liés à la fois aux institutions policières, voire militaires, et au marché privé de la sécurité⁽³⁾.

Le tableau des nouvelles formes de délinquance que dressent les policiers et experts évoqués ci-dessus est en substance le suivant : nous serions face à une jeunesse désocialisée, déscolarisée, sans repères moraux et sociaux, pourvue de parents “démissionnaires”. Pire : ces jeunes seraient massivement toxicomanes et, pour consommer comme pour s’enrichir, ils deviendraient fatalement de jeunes trafiquants de drogue qui ne tarderaient pas à s’organiser en bandes délinquantes et armées, mettant en place toute une économie souterraine dans leurs cités et terrorisant les territoires environnants. C’est ainsi que les incendies de voitures serviraient uniquement à faire disparaître les voitures volées, tandis que les émeutes ne seraient en rien l’expression d’un sentiment d’injustice mais simplement un moyen de tenir à distance la police pour mieux protéger les trafics. Et, dans cette véritable organisation délinquante, les plus âgés initieraient les plus jeunes. Ainsi se mettrait progressivement en place un véritable “système mafieux” orchestré par quelques “familles délinquantes” contrôlant peu à peu tout un quartier et utilisant les jeunes pour se protéger de la police⁽⁴⁾. Il ne s’agirait pas de n’importe quelles familles, mais des maghrébines : “*Jugé peu dangereux par la tradition et la culture de populations d’origine maghrébine, légitimé par son impact économique positif, le trafic de haschisch structure les emplois du temps et soutient la capacité de consommation du quartier. Facteur de paix sociale, il maintient sur le quartier le voile du silence mafieux.*”⁽⁵⁾ Lorsque Xavier Raufer est interrogé sur la délinquance par la commission sénatoriale sur la décentralisation le 28 mars 2000, il affirme que “*le tabou majeur en matière de délinquance urbaine concernait l’origine des auteurs d’infractions*”. “*Il a fait part, poursuit le rapport, d’une enquête des Renseignements généraux mettant en évidence que sur trois mille auteurs de violences urbaines, une cinquantaine seulement avaient un patronyme gaulois*”. Au même moment, sur le site Internet de Claude Goasgen, député parisien du parti Démocratie libérale, à côté de pages consacrées notamment à la dénonciation de la “réalité cachée” de l’immigration, Xavier Raufer s’exprime sur les liens entre délinquance et immigration : “*Ces liens sont parfaitement mécaniques : une population jeune, masculine et déracinée est par essence plus criminogène que de vieilles dames vivant au village, un enfant de quatre ans comprend cela.*” Le problème de cette “explication” est que, dans leur immense majorité, les jeunes en question sont nés en France et ne connaissent qu’elle. Ils ne sont donc nullement “déracinés”, comme ont pu l’être parfois leurs parents. Mais cette erreur est logique, dans un système de pensée qui

3)- Eric Chalumeau, Patrick Glorieux, “L’expertise en matière de sécurité”, *Revue française d’administration publique*, n° 91, 1999 ; Laurent Mucchielli, 2001, op. cit. ; Laurent Bonneli, Gilles Sainati (dir.), *La machine à punir. Pratiques et discours sécuritaires*, L’Esprit frappeur, Paris, 2000.

4)- Lucienne Bui Trong, “Les rapports des jeunes avec l’autorité policière”, *Migrants Formation*, n° 112, 1998 ; Alain Bauer, Xavier Raufer, *Violences et insécurité urbaines*, Puf, Paris, 1998.

5)- Richard Bousquet, *Insécurité, nouveaux risques. Les quartiers de tous les dangers*, L’Harmattan, Paris, 1998, p. 119.

6)- Pierre Tournier, Philippe Robert, *Étrangers et délinquance : les chiffres du débat*, L'Harmattan, Paris, 1990 ; Philippe Robert, Bruno Aubusson de Cavarlay, Marie-Lys Pottier, Pierre Tournier, *Les comptes du crime. Les délinquances en France et leur mesure*, L'Harmattan, Paris, 1994.

L'Express,
3 septembre 1973.
Les banlieues "explorent"...
Et, déjà, la presse invoque
les faillites de l'autorité
parentale, du système
scolaire et de l'habitat
HLM. Mais nul ne lie encore
l'insécurité à l'immigration.
Dix ans plus tard,
crise économique et arrivée
du Front national aidant,
l'amalgame aura pris.

attribue à l'immigré un potentiel délinquant intrinsèque. Face à ces préjugés, tournons-nous à présent vers les éléments de connaissance à disposition de tout chercheur, en commençant par les données policières et judiciaires, et en comprenant leurs limites.

Les limites des données policières et judiciaires

Tournons-nous pour commencer vers la source statistique la plus connue en matière de délinquance : la police. Ses statistiques donnent trois informations de type démographique sur les personnes mises en cause, c'est-à-dire identifiées par la police et faisant l'objet de procès-verbaux transmis aux parquets : leur sexe ; leur statut de majeur ou de mineur ; et leur nationalité française ou étrangère. On n'y trouvera donc pas d'information sur la délinquance des personnes issues de l'immigration, mais simplement sur la délinquance des personnes de nationalité étrangère. L'intérêt comme la limite de cette source sont bien connus⁽⁶⁾. Son intérêt consiste à offrir année après année une vue d'ensemble sur les résultats de l'activité des services de police et de gendarmerie. La limite est contenue dans l'énoncé même : il s'agit des résultats de l'activité des policiers et des gendarmes, et non de celle des délinquants. Les deux ne sont évidemment pas sans rapport et la première enregistre bien une partie de la seconde, mais une partie seu-

lement. Pour simplifier, la statistique de police opère un tri dans la réalité délinquante. Pour juger de la pertinence des données de cette statistique, il faut donc comprendre les logiques de ce tri.

Les statistiques de police et de gendarmerie sont alimentées de deux façons, très différentes : premièrement, par ce que les victimes viennent signaler à la police ; deuxièmement, par ce que les policiers trouvent eux-mêmes – qu'il s'agisse d'interventions de police urbaine en flagrant délit ou bien, à l'opposé, des résultats d'enquêtes de moyen ou long termes menées par la police judiciaire. Rien dans les enquêtes menées auprès des victimes ne permet aujourd'hui de penser que la nationalité (ou même la couleur de peau) des délinquants constitue un critère dans le choix des victimes de signaler ou non à la police les infractions qu'elles-mêmes ou leurs proches ont subies. Mais il n'en va pas de même

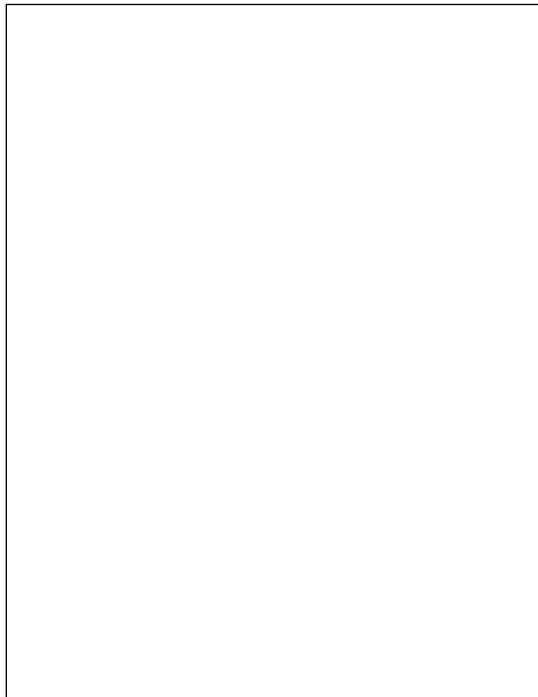
© D.R.

dans l'attitude des policiers. La question du "contrôle au faciès" est tristement célèbre. Qu'est-ce à dire ? Que les policiers, en tant que personnes, sont racistes ? Le constat est très fréquemment dressé par les personnes contrôlées lorsqu'elles portent les signes physiques d'une origine africaine et en particulier maghrébine, qu'elles soient ou non auteurs d'un acte de délinquance. Le problème est cependant beaucoup plus compliqué et, en un sens, beaucoup plus prégnant. Deux spécialistes de la police le résumant ainsi : *"Tous les travaux d'observation menés auprès de la police, en France comme à l'étranger, concluent à l'existence d'un discours raciste généralisé, qui constitue pour les policiers une véritable norme à laquelle il est difficile, lorsqu'on est policier de base, d'échapper et plus encore de s'opposer. Le caractère*

normatif de ce racisme policier en fait avant tout un élément de la culture policière, distinct du racisme ambiant ou de celui des couches sociales dont les policiers sont issus, et qui n'a pas un caractère de construction idéologique ou doctrinaire. [...] Le racisme policier a essentiellement un caractère construit. On n'entre pas dans la police parce qu'on est raciste, on le devient à travers le processus de socialisation professionnelle. L'habitude de juger les individus en fonction de leurs caractéristiques ethniques supposées s'acquiert sur le tas, au cours de la socialisation professionnelle. [...] Les représentations racistes ont un caractère opératoire, en ce qu'elles permettent de différencier des individus. Dans la pratique, en orientant la vigilance policière, elles participent du mécanisme de la prédiction créatrice. [...] Le recours aux attributs ethniques a pour les policiers un caractère fonctionnel, au même titre que l'âge ou le sexe, dans la mesure où la police de la rue renvoie avant tout à une conception de la normalité conçue comme adéquation d'un type de population, d'un espace et d'un moment donnés. Tout décalage entre ces trois paramètres déclenche le soupçon policier et peut déboucher sur une intervention."⁽⁷⁾

La chose vaut pour les "types" africains, comme elle vaut dans un autre contexte pour les gitans⁽⁸⁾. Dès lors, le problème serait d'évaluer l'impact de ces pratiques professionnelles des policiers. En l'absence d'études locales systématiques – dont on devine les grandes difficultés de réalisation concrète –, cette évaluation est impossible à faire

© D.R.



"Volets clos, barres de fer aux portes, passants apeurés, rues désertes – c'est l'enfer des banlieues. 30 000 agressions par an, sans compter les voitures, les cambriolages, les hold-up, les viols, commis de plus en plus souvent par des adolescents."
Le Nouvel observateur, 18 juin 1973, p. 38.

7)- René Lévy, Renée Zauberman, "La police et les minorités visibles : les contradictions de l'idéal républicain", in Yves Cartuyvels, Françoise Digneffe, Alvaro Pires, Philippe Robert, *Politique, police et justice au bord du futur*, L'Harmattan, Paris, 1998 ; voir aussi Dominique Monjardet, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, La Découverte, Paris, 1996.

8)- Renée Zauberman, "Gendarmerie et gens du voyage", *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 4, 1998.



avec précision. Toutefois, on dispose de nombreux éléments pour étayer le mécanisme du tri sélectif des policiers. Par exemple, une étude réalisée sur les trafics de drogue à la frontière franco-espagnole souligne à quel point l'implication au plus haut niveau de jeunes hommes blancs issus de milieux aisés est totalement inconnue de la police, qui se concentre sur les revendeurs issus pour la plupart de la communauté gitane⁽⁹⁾. Plus globalement, les enquêtes réalisées auprès des collégiens et des lycéens soulignent que ces derniers consomment du cannabis dans tous les milieux sociaux, de façon même plus forte dans les milieux aisés⁽¹⁰⁾. Or, les personnes mises en cause par la police pour simple usage de cannabis sont massivement des jeunes issus de milieux populaires⁽¹¹⁾. Les conséquences du "tri ethnique" et du tri social opérés par les policiers sont donc assez claires. Pour toutes ces raisons, les données policières sont à prendre avec distance et réflexion critique.

La surdélinquance des étrangers est à l'évidence une délinquance de miséreux : petits voleurs à la tire et à l'étalage, petits trafiquants de drogue, bagarreurs et parfois meurtriers.

Examinons maintenant en détail la part des étrangers dans l'ensemble des personnes mises en cause par la police et la gendarmerie (voir tableau p. 25), avant d'essayer de l'interpréter.

Au recensement de 1999, la France comptait 60,2 millions d'habitants (58,5 en métropole), dont 3,3 millions d'étrangers et 2,4 millions de Français par acquisition. Pour le seul territoire de la métropole, cela donne cette répartition : 90,4 % de Français de naissance, 4 % de Français par acquisition et 5,6 % d'étrangers, dont 43,5 % de personnes de nationalités africaines et, plus précisément, 35 % de ressortissants de pays du Maghreb⁽¹²⁾. 5,6 % d'étrangers, voilà donc notre base de comparaison. Mais comparaison avec quoi ? Certes pas avec l'ensemble des crimes et délits répertoriés dans les statistiques de police. Il faut en effet écarter des calculs ce que nous appellerons les "infractions administratives" dans lesquelles les étrangers sont par définition surreprésentés. Il s'agit 1- des délits à la police des étrangers, 2- des délits de faux documents d'identité et autres documents administratifs et 3- du délit de travail clandestin. Ces infractions écartées, le nombre de personnes étrangères mises en cause par la police et la gendarmerie en l'an 2000 a été d'environ 89 000, ce qui représente un peu moins de 11 % du total des personnes mises en cause cette année-là. Cette proportion est donc de presque deux fois supérieure à la part des étrangers résidant sur le territoire métropolitain (5,6 %). Toutefois, ce rapport global cache de fortes disparités. Les étrangers sont sous-représentés dans certaines catégories. Ils ne sont pas particulièrement auteurs de vols de voiture (ou même de vols dans les voitures), ni de destructions et de dégradations de biens publics, et ils ne sont pas beaucoup plus souvent accusés de cambriolages et

9)- Lamia Missaoui, Alain Tarrus, *Naissance d'une mafia catalane ?*, Le Trabucaire, Perpignan, 1999.

10)- Marie Choquet et Sylvie Ledoux, *Adolescents. Enquête nationale*, Inserm, Paris, 1994.

11)- Marie-Danielle Barré, Thierry Godefroy, "Le consommateur de produits illicites et l'enquête de police judiciaire", Cездip-OFDT, étude n° 19, 1999.

12)- André Lebon, *Immigration et présence étrangère en France en 1999. Premiers enseignements du recensement*, La Documentation française, Paris, 2000.

La part des étrangers dans les mises en cause par la police en 2000*

Nature de l'infraction	Nombre d'étrangers mis en cause	Pourcentage d'étrangers mis en cause
Total des vols	34 356	13,5
- à l'étalage	10 737	20,5
- simples sur particuliers	4 807	12,9
- à la roulotte	2 523	9,2
- avec violence sans arme		
à feu sur voie publique	2 556	14,2
- <i>à la tire</i>	1 620	44,8
- de voitures	1 484	7,6
Cambriolages	3 039	9
Coups et blessures	11 747	14,7
Viols et autres agressions sexuelles	1 398	10,7
Homicides et tentatives	291	15,9
Trafic de drogue	1 992	27,1
Destructions-dégradations de biens publics	969	6,6
Violences et outrages à dépositaires de l'autorité	3 724	12,1
Port et détention d'armes prohibées	2 025	12,2
Atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation	35	2,9
Total des infractions*	89 194	10,9

Source : ministère de l'Intérieur.

*Les chiffres et les calculs que nous indiquons excluent les infractions "administratives".

d'agressions sexuelles. L'écart se creuse avec des infractions comme les violences et outrages envers les policiers, les ports et détentions d'armes prohibées, les vols avec violence mais sans arme à feu ou encore les homicides. Si l'on croise à présent les catégories dans lesquelles cette surreprésentation est la plus massive avec celles dans lesquelles le nombre de personnes impliquées est le plus élevé, cinq constats majeurs se dégagent (*chiffres en italiques dans le tableau*) :

- 1- les vols à la tire sont commis presque une fois sur deux par un étranger ;
- 2- un étranger sur huit parmi ceux mis en cause par la police est poursuivi pour vol à l'étalage ;
- 3- près d'un étranger sur sept est poursuivi pour coups et blessures non mortels (autrement dit pour bagarres) ;
- 4- un peu plus d'un quart des personnes poursuivies pour trafic de drogue sont des étrangers (on détaillera les problèmes spécifiques qui se posent ici) ;
- 5- les étrangers sont nettement surreprésentés en matière d'homicides et de tentatives d'homicides, même s'il s'agit de petits nombres.



Les constats rappelés à propos des logiques sélectives du travail de police suppriment-ils tout intérêt sociologique à ces données ? La question est délicate. À l'évidence, ces constats vident de tout fondement la surreprésentation des étrangers dans la catégorie policière des "violences et outrages à dépositaires de l'autorité" (c'est-à-dire "à policiers"). Les recherches mentionnées à propos de la consommation et du trafic de drogues invitent à la prudence sur cet autre sujet, d'autant que les statistiques de police ne précisent pas les pays étrangers dont il s'agit, ni le fait que la personne réside ou non en France de façon licite ou illicite. En réalité, nombre de personnes poursuivies pour "trafic" sont interpellées dans les aéroports et ne résident pas en France. Soulignons par ailleurs la confusion dans ce mot entre trafic international et revente locale, deux phénomènes qui sont parfois liés dans une même filière, mais qui sont souvent nettement distincts. Des travaux de dépouillement d'affaires jugées à Bobigny, à Nanterre et à Lille indiquent nettement que, au sein des étrangers arrêtés par la police pour trafic de drogues, on rencontre d'une part des clandestins issus majoritairement de pays africains, qui vivent dans la précarité au bas de l'échelle du trafic, d'autre part des ressortissants de pays exportateurs de cannabis (notamment le Maroc) qui travaillent souvent dans le cadre de réseaux mixtes dans lesquels les positions dominantes sont souvent tenues par des Français d'origine française⁽¹³⁾.

Les conséquences de la pauvreté

Cela étant, certaines des données policières sont trop massives pour ne pas correspondre à certaines réalités. L'essentiel réside alors dans l'interprétation qui en est donnée. Et il nous semble que cette interprétation est assez aisée à suggérer. La surdélinquance des étrangers est à l'évidence une délinquance de miséreux : petits voleurs à la tire et à l'étalage, petits trafiquants de drogue, bagarreurs et parfois meurtriers. Ceci est confirmé aussi par une recherche récente portant sur un échantillon (limité) d'une centaine de meurtriers jugés en cour d'assises dans un département de la banlieue parisienne⁽¹⁴⁾. S'agissant d'un crime où l'effet du "tri ethnique" est certainement particulièrement faible, il ressort sans ambiguïté que les étrangers sont surreprésentés parmi ces criminels. Leur part dans cet échantillon correspond au double de leur poids démographique dans la région. Parmi les pays étrangers concernés, ceux du Maghreb et le Portugal sont les premiers, ce qui correspond aussi à leur importance démographique dans le département. Enfin, il apparaît également avec force que ces criminels étrangers appartiennent presque exclusivement aux milieux populaires précarisés, comme en témoigne leur activité professionnelle (plus de la moitié sont des inactifs ou des chômeurs, les autres sont essentiellement des ouvriers), le type (précaire) et le lieu (location

13)- Dominique Duprez, Michel Kokoreff, *Les mondes de la drogue*, Odile Jacob, Paris, 2000.

14)- Laurent Mucchielli, *Approche sociologique de l'homicide. Étude exploratoire*, Cepadip, Guyancourt, 2002.

HLM dans les grands ensembles les plus dégradés) de leur logement. Notre interprétation est donc que la surreprésentation des étrangers dans les délinquances enregistrées – dont la réalité n'est pas épuisée par l'analyse des conditions d'enregistrement de ces délinquances – est liée en réalité à leurs conditions de vie. L'analyse de ces conditions de vie pour l'ensemble des étrangers présents sur le territoire métropolitain, et plus particulièrement pour les étrangers de nationalité africaine, le confirme. En France, les ressortissants des pays africains – et leurs enfants, qu'ils aient ou non acquis la nationalité française – sont globalement dans une situation socio-économique précaire, voire très précaire. Ils appartiennent d'abord massivement aux milieux populaires. Au recensement de 1990, les actifs étrangers originaires des pays du Maghreb sont ouvriers dans 66,5 % des cas, employés (15,8 %) et chômeurs n'ayant jamais travaillé (4,2 %) (Insee, 1994). Le cumul de ces trois catégories donne 86,5 %, auxquelles s'ajoutent 5,2 % d'artisans-commerçants (restaurateurs, épiciers, etc.). Au total, on peut donc estimer qu'ils appartiennent aux milieux populaires dans au moins 90 % des cas (contre 60 à 65 % de la population française). Les étrangers sont même surreprésentés dans les métiers ouvriers les moins qualifiés et les plus pénibles⁽¹⁵⁾. Ils sont ensuite nettement surreprésentés parmi les travailleurs intérimaires et en contrat à durée déterminée. Ils sont enfin beaucoup plus touchés par le chômage. Dans l'enquête "Emploi" réalisée par l'Insee en 1992, le taux de chômage des Français était de 9,5 %, celui des étrangers de 18,6 %, mais il montait à 29,6 % chez les Maghrébins et, parmi ces derniers, le taux de chômage de la tranche des quinze-vingt-quatre ans atteignait 50,6 % (Insee, 1994). La même enquête, rééditée en mars 2000, indique que ces ordres de grandeur n'ont pas changé : le taux de chômage des étrangers (20 %) est le double du taux global des actifs (10 %), le triple (30 %) si l'on exclut les ressortissants de pays de l'Union européenne. Or, une recherche quantitative récente a pu montrer l'existence d'une corrélation très significative entre les vols et le taux de chômage des jeunes de moins de vingt-cinq ans non diplômés⁽¹⁶⁾.

Logiquement, cette population pauvre se concentre dans les quartiers qui font l'objet des politiques de la ville⁽¹⁷⁾. En 1992, un peu plus de cinq cents quartiers faisaient l'objet d'un contrat de ville et regroupaient environ trois millions d'habitants. Leurs principales caractéristiques démographiques étaient la surreprésentation des étrangers (18 %, soit trois fois plus que sur l'ensemble du territoire métropolitain), des jeunes de moins de vingt ans (33 % contre 26 % dans tout le territoire) et des familles nombreuses de six personnes ou plus (7,5 % contre 3,2 % dans tout le territoire). Plus précisément encore, dans ces

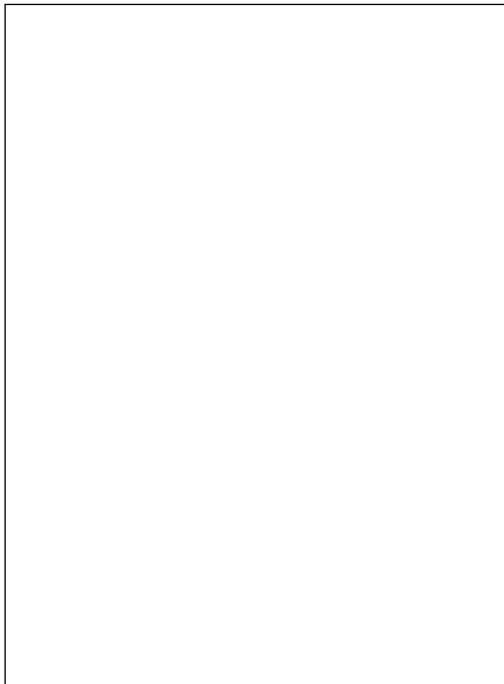
À Amiens, il n'y a pas de surdélinquance des jeunes issus de l'immigration africaine. Ces derniers ont un comportement analogue à celui des autres jeunes issus de familles pauvres.

15)- Si la part des étrangers dans la population active en 1991 était de 6,8 %, ils constituaient presque le double (13,1 %) des travailleurs victimes d'accidents du travail et presque le triple des travailleurs accidentés avec incapacité permanente (17,6 %), Insee, 1994.

16)- Hugues Lagrange, "Crime et conjoncture économique", *Revue française de sociologie*, 2001-1, p. 57-79.

17)- Michel Castellan, Maryse Marpsat, Marie-Françoise Goldberger, "Les quartiers prioritaires de la politique de la ville", *Insee première*, n° 234, 1992.





© D.R.

quartiers, la part d'étrangers parmi les moins de quinze ans atteignait 21,6 % (contre 7 % dans tout le territoire). Et, toujours logiquement, cette surreprésentation des étrangers parmi les pauvres et les zones concentrant la pauvreté se traduit aussi en matière de santé et d'éducation. Enfin, selon les données les plus récentes, les "zones urbaines sensibles" créées en 1996 par le Pacte de relance de la ville regroupent aujourd'hui près de 4,5 millions de personnes, avec des caractéristiques et des proportions globalement similaires, à l'exception notable d'un taux de chômage des jeunes qui a nettement progressé dans la décennie quatre-vingt-dix⁽¹⁸⁾.

L'interprétation sociologique permet de sortir des préjugés du sens commun liés à l'aspect extérieur des individus (en l'occurrence la couleur de leur peau),

L'Express, 28 janvier 1983.

18)- Jean-Louis Le Toqueux, J. Moreau, "Les zones urbaines sensibles", *Insee Première*, n° 835, 2002.

19)- Patrick Simon, "Le logement des immigrés", *Populations et sociétés*, n° 1303, juillet 1995.

20)- En 1994, 2,3 millions d'adultes vivant en France métropolitaine ont des difficultés à parler, lire, écrire ou maîtriser le français dans la vie courante ; ces personnes représentent 3,2 % de l'ensemble des adultes dont le français est la langue maternelle, mais 30,1 % de ceux dont la langue maternelle est étrangère (voir M. Bodier, C. Chambaz, "La difficile maîtrise de la langue française", *Insee première*, n° 385, 1995).

pour mettre en évidence les mécanismes qui sous-tendent leur comportement. Au fond, la surdélinquance des étrangers ressemble fort à une version moderne de la délinquance traditionnelle des milieux sociaux les plus précarisés dans la société industrielle telle que l'on peut en trouver des échos dans la littérature savante et la presse depuis le XIX^e siècle. La liste des problèmes liés à ces conditions de vie est classique : familles fréquemment déstabilisées par le chômage et les accidents du travail chez les pères ; précarité des conditions de vie générales qui bloque l'accès à de nombreuses ressources et génère un fort sentiment de frustration chez les enfants ; familles nombreuses vivant dans peu d'espace⁽¹⁹⁾ engendrant un investissement de la rue comme terrain de jeux et d'expériences ; faible niveau d'éducation des parents ne leur permettant pas de soutenir la scolarité des enfants⁽²⁰⁾ ; fréquence plus importante des cas de troubles psychologiques et d'alcoolisme chez les parents. À ces problèmes classiques s'ajoutent les handicaps liés au statut d'étranger en France : la situation de précarité juridique (qui oblige certains parents à faire des allers et retours réguliers au pays d'origine), le racisme et les discriminations qui compliquent singulièrement l'accès au logement, à l'emploi et aux loisirs.

Fragilités familiales, précarité socio-économique, contexte urbain très dégradé, fratries larges, forte sociabilité juvénile locale, handicaps scolaires, etc... On retrouve bien tous ces facteurs dans l'analyse de la délinquance juvénile qui se développe actuellement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville⁽²¹⁾.

Le système statistique français actuel ne permet pas de connaître la situation des Français de parents étrangers avec la même précision que la situation des étrangers. Pour s'enquérir de la délinquance des fameux "jeunes issus de l'immigration", il faut donc rechercher des données d'enquêtes construites par les chercheurs, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives.

Les recherches de Hugues Lagrange, réalisées à la fin des années quatre-vingt-dix, sont très intéressantes. Le chercheur a analysé systématiquement les patronymes d'échantillon de délinquants identifiés par la police, d'une part dans une ville moyenne de province comme Amiens, d'autre part dans le Pays mantois (Mantes-La-Jolie, Mantes-La-Ville et Les Mureaux), zone dite "très sensible" de l'agglomération parisienne concentrant typiquement les handicaps économiques et sociaux, les grands ensembles et leur population massivement étrangère et d'origine étrangère – ce que François Dubet et Didier Lapeyronnie appellent les "quartiers d'exil"⁽²²⁾. Les résultats sont très nets. À Amiens, il n'y a pas de surdélinquance des jeunes issus de l'immigration africaine. Ces derniers ont un comportement analogue à celui des autres jeunes issus de familles pauvres dont une partie d'entre eux est, pour l'essentiel, bagarreuse et voleuse. Notre interprétation est donc confirmée. Mais dans le Mantois, la situation est différente. Il y existe une forte surdélinquance des jeunes issus de l'immigration africaine, qu'elle vienne d'Afrique noire ou du Maghreb⁽²³⁾. Hugues Lagrange conclut que les comportements délinquants ou rebelles des jeunes issus de l'immigration varient fortement selon le contexte local. Il ne se demande pas toutefois si la discrimination policière ne varie pas elle aussi selon les contextes locaux, ce dont quantité d'observations et de témoignages attestent à nos yeux de façon très nette. Quoi qu'il en soit, la question se déplace donc vers la recherche de ce qui caractérise ces contextes et touche de façon spécifique (ou du moins principale) les jeunes issus de l'immigration. À cette étape de son analyse, le chercheur évoque alors des "violences collectives" et leur dimension d'"affirmation identitaire".

L'explication mérite d'être davantage précisée, à la fois dans ses mécanismes et au regard de la nature des comportements délinquants. Dans ces grands ensembles dégradés des banlieues des grandes agglomérations, où la population étrangère et d'origine étrangère est sou-

21)- Hugues Lagrange, *De l'affrontement à l'esquive. Violences, délinquances et usages de drogues*, Syros, Paris, 2001.

22)- François Dubet, Didier Lapeyronnie, *Les quartiers d'exil*, Seuil, Paris, 1992.

23)- L'enquête du chercheur montre qu'il existe en outre, quoi que dans une proportion inférieure, une surdélinquance des jeunes issus de l'immigration portugaise, mais qui n'apparaît pas dans les données policières.

**"Insécurité-Immigrés.
Le fait de lier ces deux notions constitue vite, quand on y réfléchit, une irresponsabilité. D'abord une inexactitude grave, puisque le sentiment d'insécurité a précédé de beaucoup la présence parmi nous de travailleurs immigrés."**
Jean Daniel,
Le Nouvel observateur,
27 mai 1983, p. 37.



© D.R.

vent majoritaire, où le taux de chômage est particulièrement élevé, où la proximité avec des centres-villes attractifs accentue encore la frustration et le sentiment d'exclusion, où les jeunes disent souvent eux-mêmes avoir le sentiment de vivre dans des "ghettos", les représentations collectives des jeunes se rigidifient à un point tel qu'elles

La violence contre les institutions concerne de nombreux acteurs, mais l'un d'eux joue un rôle décisif en raison de la fréquence et de la nature de ces rapports avec les jeunes : c'est la police.

confinent parfois avec une théorie du complot : le complot d'une société injuste et raciste⁽²⁴⁾. Les comportements délinquants juvéniles trouvent certainement ici de puissants arguments déculpabilisateurs. Mais de quels comportements délinquants s'agit-il précisément ? Le sentiment de vivre dans un ghetto ne légitime pas la violence contre des personnes pri-

vées comme le meurtre ou le viol. L'enfermement dans l'espace micro-local peut générer par contre davantage de violences entre jeunes de villes ou de quartiers frontaliers. On s'approche de l'explication lorsque l'on constate que les plus fortes hausses de la délinquance enregistrée des mineurs au cours des années quatre-vingt-dix concernent avant tout les vols, notamment ceux de voitures – dont on sait qu'ils peuvent avoir diverses significations, comme celle de se venger d'un groupe adverse⁽²⁵⁾ –, les consommations et trafics de drogues, les destructions et dégradations de biens publics et enfin les "outrages et violences" à agents de la force publique⁽²⁶⁾.

Économie et institutions catalysent les frustrations

Ceci amène à souligner deux dimensions probables de cette surdélinquance. Une première est économique. Le sentiment que toute perspective d'insertion économique et sociale est impossible constitue logiquement un puissant facteur facilitant l'investissement de l'économie souterraine dans ses composantes classiques (par exemple les vols, recels et reventes de pièces détachées de voitures) ou plus récentes (le développement du trafic et de la revente de cannabis depuis la fin des années quatre-vingt). Ensuite, une composante essentielle de cette surdélinquance des jeunes issus de l'immigration dans certains contextes locaux est sa dimension anti-institutionnelle. Nous proposons de parler ici d'une "violence contre les institutions", qui regroupe notamment toutes les formes de dégradations et toutes les formes de violences exercées à l'encontre des biens et des personnes qui symbolisent les institutions. Ceci concerne de nombreux acteurs (policiers, transporteurs collectifs, écoles et bâtiments publics, parfois pompiers) mais l'un d'eux joue un rôle décisif en raison de la fréquence et de la nature de ces rapports avec les jeunes des quartiers concernés : c'est la police. Nombre de recherches indiquent clairement que les relations entre jeunes d'origine

24)- Laurent Mucchielli, "Le rap et l'image de la société française chez les 'jeunes des cités'", *Questions pénales*, n° 2, 1999.

25)- Maryse Esterle-Hedibel, "Virées, incendies et vols de voitures : motivations aux vols et aux dégradations de voitures", *Déviance et Société*, vol. 20, n° 4, 1996.

26)- Bruno Aubusson de Cavarlay, "La place des mineurs dans la délinquance enregistrée", *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 29, 1997.

africaine et police dans ces quartiers dits très sensibles fonctionnent avec des cycles de provocations, ripostes, représailles, etc., entretenus de part et d'autre⁽²⁷⁾. Et c'est bien dans ces contextes qu'explorent parfois des "émeutes", qui cristallisent en quelque sorte les représentations collectives en question⁽²⁸⁾.

Résumons-nous. Loin de présenter des spécificités liées à telle ou telle culture, la délinquance des étrangers de nationalité africaine semble avant tout être une délinquance de pauvres, assez comparable aux problèmes posés jadis par des populations françaises issues de l'exode rural ou par d'autres populations ouvrières étrangères en période de crise économique. Quant à la délinquance des jeunes (généralement français) issus de l'immigration africaine, elle ne présente de spécificités que dans certains contextes urbains bien précis, lorsque le sentiment d'être "ghettoisé" est tel qu'il discrédite les institutions, légitime certaines pratiques délinquantes et amène à répondre par la provocation et la force aux pratiques discriminatoires de la police. ◀

27)- Maryse Esterle-Hedibel, "Jeunes des cités, police et désordres urbains", in Laurent Mucchielli, Philippe Robert (dir.), *Crime et sécurité : L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 2002.

28)- Christian Bachmann et Nicole Le Guennec, *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Albin Michel, Paris, 1996.